Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-200064699-20251203-DEL2025_105-DE

République Française - Département COTES-D'ARMOR - **Beaussais-sur-Mer**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
26	14	20

Vote
A l'unanimité
Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 3 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Beaussais-sur-Mer s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CARO Eugène, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/11/2025.

Présents : M. CARO Eugène, Maire, Mmes : COLAS-PANSARD Elisabeth, DARRAS Emilie, GUILLEMIN Christina, LONCLE Ludivine, NEZOU Marie-Reine, ONEN-VERGER Magali, REHEL Sylvie, VIMONT Marie-Laure, MM : BONENFANT Mikaël, COUSYN Bernard, d'AUBERT Tanguy, LOBJOIT Rony, RENNER Gérard

Excusés ayant donné procuration : Mmes : BAULAIN Sylvie à M. BONENFANT Mikaël, BERTRAND-LEMOINE Mathilde à Mme NEZOU Marie-Reine, DE SALINS Catherine à M. CARO Eugène, SOULARY Brigitte à Mme ONEN-VERGER Magali, MM : RABILLER Thibault à M. RENNER Gérard, VILLENEUVE Guillaume à M. d'AUBERT Tanguy

Excusés : MM : GUESDON Philippe, RAULT Clément

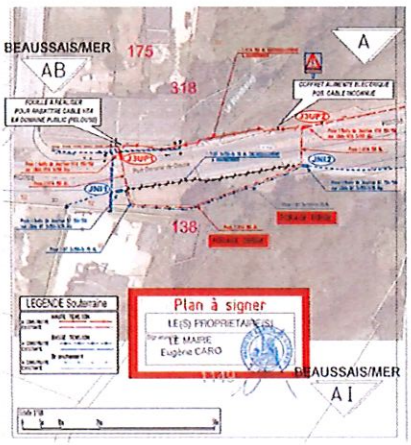
Absents : Mmes : CHAUVIERE Alicia, FARAUT-LALAIN Pauline, MM : HASLAY Jean-Michel, RAHARD Ludwig

A été nommé(e) secrétaire : Mme NEZOU Marie-Reine

2025-105 – Signature d'une convention avec ENEDIS sur l'implantation d'ouvrages électriques sise 52 rue du Général de Gaulle (AI 138)

Rapporteur : Eugène CARO, Maire

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2241-1,*
Vu *le code de la voirie routière et notamment ses articles L. 112-8 et 141-3,*
Vu *le Code de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2122-4,*
Considérant *que la commune est propriétaire des parcelles situées au 52 rue du Général de Gaulle - Ploubalay, cadastrée section AI 138,*
Considérant *que la société ENEDIS a sollicité la commune afin de constituer une servitude pour permettre l'installation des ouvrages électriques de 20 000 et 400 Volts sur la parcelle AI 138*
Considérant *que le projet de convention qui détaille les conditions dans lesquelles la commune de Beaussais-sur-Mer consent à cette servitude est joint à la présente délibération*
Considérant *qu'il est proposé de donner une suite favorable à la demande de la société ENEDIS et de conclure avec elle une convention de servitude sur le domaine public*
Considérant *qu'il convient de préciser que cette servitude sera consentie à titre gracieux.*



Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur le sujet. Aucune question n'est soulevée.

En conséquence et après délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité**, décide de :

- **APPROUVE** la convention de servitude au profit d'ENEDIS au lieu-dit 52 rue du Général de Gaulle - Ploubalay (AI 138) telle qu'annexée à la présente délibération
- **DIT** que la servitude est consentie à titre gracieux
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude ainsi que tout acte s'y rapportant

En mairie, le 4 décembre 2025
Président de séance :
M. CARO Eugène, Maire

MAIRIE DE BEAUSSAIS-SUR-MER 22650

Secrétaire de séance :
Mme NEZOU Marie-Reine

MAIRIE DE BEAUSSAIS-SUR-MER 22650